



Maison de Santé Pluri Professionnels Multisites

CHARTRE D'ENGAGEMENT

La maison de santé UPSM multi-sites regroupe une soixantaine de professionnels de santé exerçant 18 professions différentes : Dentiste, Diététicienne, Ergothérapeute, Infirmière, Infirmière Asalée, Kinésithérapeute, Médecin Généraliste, Orthodontiste, Orthophoniste, Ostéopathe, Pédicure-Podologue, Pharmacien, Posturologue, Psychologue, Psychomotricienne, Sage-Femme, Sexologue, Coordinatrice. Il s'agit de 17 cabinets répartis dans Montaigne.

Cet exercice en multi sites, regroupé au sein de l'association, nous permet d'améliorer notre offre et notre qualité de soins, afin de répondre à la majorité de vos besoins. L'engagement de notre équipe s'articule autour de trois axes :

1- Vous offrir un accès aux soins primaires pendant une large plage horaire.

Les médecins généralistes de l'UPSM vous assurent une permanence **de 8h à 20h du lundi au vendredi** et le **samedi matin de 8h à 12h**. Pour faciliter l'accès à la permanence de soins, vous pouvez téléphoner au **secrétariat 02 51 94 01 29** (cabinet des Dr Barthélémy Lucie, Bihan J.Yves, Féraïlle Alexis, Lemonnier Angèle, Lemonnier Patrice, Philippe Ronan) **ou 02 51 94 21 82** (Cabinet des Dr Dubois, Dujardin, Renault, Sanogo). Le secrétariat vous donnera un rendez-vous avec votre médecin habituel dans la journée ou, si celui-ci n'est pas disponible, avec un autre médecin de l'association, hormis pour les urgences vitales.

En dehors de ces horaires d'ouverture, vous pouvez téléphoner au **116-117** pour obtenir l'avis du médecin de garde. En cas **d'urgence grave ou vitale**, vous pouvez contacter **le 15 ou le 112 par téléphone, ou le 114 par SMS** pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler.

2- Vous accueillir et vous accompagner dans votre parcours de soins.

La maison de santé multi-sites nous permet de vous proposer l'organisation rapide d'une prise en charge adaptée à vos besoins de santé.

3- Au-delà de la prise de rendez-vous auprès de professionnels intervenant dans la structure, cet accueil organisé permet :

- de **coordonner et transmettre** les informations vous concernant, entre les différents professionnels de l'UPSM, amenés à assurer votre suivi médical, sous le sceau du secret médical. Le droit de retrait de l'accès à votre dossier vous est acquis et se fera à votre demande,
- de vous **orienter** vers les professionnels de santé, service interne ou service extérieur à l'UPSM dont vous auriez besoin,
- d'**organiser les échanges** nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux, lorsque votre état de santé le nécessite, et notamment avant et après toute hospitalisation.

Maison de santé - UPSM Siège : Pôle Santé SYNAPSE 45 rue St Jacques 85600 Montaigne

Site internet : www.upsm.net